



**CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS**

Département de la sécurité, des institutions et du sport  
**Police cantonale**

Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport  
**Kantonspolizei**



## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

Sion, le 30 décembre 2019

### **Valais : Nouvel an - utilisation des feux d'artifice et des pétards – Appel à la prudence !**

**Suite à plusieurs incidents survenus l'année dernière durant la St-Sylvestre, la Police cantonale en collaboration avec l'Office cantonale du feu rappelle quelques règles indispensables quant à l'utilisation des engins pyrotechniques vendus dans les commerces.**

Durant la fête de St-Sylvestre 2018-2019, plusieurs accidents et départs de feu causés principalement par un emploi inapproprié ou un manque de précaution ont été constatés. La mauvaise utilisation des engins pyrotechniques peut également provoquer des brûlures voire des lésions oculaires ou auditives. La police cantonale en collaboration avec l'Office cantonal du feu invite la population à faire preuve de prudence. Un respect strict des normes de sécurité est primordial.

#### **Quelques précautions à respecter :**

- Informez-vous du mode d'utilisation et suivez la notice d'emploi scrupuleusement.
- Utilisez les engins pyrotechniques dans une zone dégagée. Une distance de sécurité de 40 à 200 mètres par rapport aux bâtiments, aux champs et aux lisières de forêt doit être respectée. Il est interdit d'allumer des feux d'artifice à proximité d'autres personnes ou dans la foule.
- Surveillez les jeunes enfants et ne les laissez pas, en fonction de leur âge, installer ou allumer les pièces d'artifice.
- Les fusées doivent être allumées depuis une bouteille ou un tuyau solidement ancrés dans le sol. Ne les plantez jamais directement dans le sol et tenez compte du sens du vent.
- Ne fumez pas à proximité d'engins pyrotechniques
- Attendez dix minutes avant de vous approcher des ratés. Aspergez-les d'eau et ne tentez en aucun cas un second allumage.
- Ne transportez pas les pièces d'artifice dans vos poches
- Conformez-vous impérativement aux indications du personnel de sécurité ou aux éventuelles interdictions de faire du feu décrétées localement par les Autorités communales.

**En cas de départ de feu, composez immédiatement les numéros d'urgence 117/118 de la centrale cantonale d'alarme et d'engagement**

*Nous vous remercions pour votre contribution à passer les festivités de fin d'année sans accident ou incident et vous adressons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.*

#### **Contact pour les médias :**

**Police cantonale, Unité Communication & Prévention - 027 606 58 52**

